

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OSENBACH
DE LA SEANCE DU LUNDI 15 MAI 2017 – 20H00**

Le quinze mai deux mil dix-sept à vingt heures, le conseil municipal d'Osenbach se réunit en mairie d'Osenbach, sous la présidence de M. Christian MICHAUD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Présents :

M. Christian MICHAUD, maire

MM. David GOLLENTZ, Laurent LAMEY, adjoints

MM. Didier LAMEY, Eric MILLET, Mmes Lydie GOETZ, Sabine DISCHGAND,

MM. Jacki RONCO, Rémy WIEDEMANN, Mme Marie-Christine HUMEZ, M.

Maurice RUDINGER

A donné procuration : Mme Christel SCHAFFHAUSER à M. Christian MICHAUD

Absente excusée : Mme Nathalie MENAGER

Absente non excusée : Mme Elisabeth CUCHEROUSET

Convocation du Conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 9 mai 2017 pour la réunion du 15 mai 2017 à 20h00.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2017
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Budget Panneaux photovoltaïques –décision modificative
- Convention d'occupation et d'utilisation du terrain moto-cross
- Personnel communal – création de poste
- Eglise – travaux de rénovation
- Informations et divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Marie-Eve JANVIER.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2017 a été transmis à l'ensemble des conseillers, préalablement à la séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la rédaction de ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2017**

Le registre est signé.

POINT N°3 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. Le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Droit de préemption urbain

DIA transmise par Me Philippe MULLER,
Propriétaire Le Clos du Waldacker SCI SCHLEGEL Christophe - bâti situé section 15 n° 189 – 24a02ca – 22 rue du Bois.
La commune renonce à l'exercice du droit de préemption.

DIA transmise par Me F. PIN et C.JOURDAIN,
Propriétaire Le Clos du Waldacker SCI SCHLEGEL Christophe - bâti situé section 15 n° 189 ET 190 – 24a41ca – 22 rue du Bois.
La commune renonce à l'exercice du droit de préemption.

DIA transmise par Me JP COLLINET et C. SCHMITT-SAURET
Propriétaire Mme AUSTRUI Sabine – bâti situé section 15 N° 80 & 81 – 12.10 ares – 5 place du Waldacker.
La commune renonce à l'exercice du droit de préemption.

Travaux

* Réfection d'une partie de la façade de la mairie, coté accès handicapés. Signature du devis d'un montant de 653.40 € avec l'entreprise MULLER

* Remplacement de panneaux de signalisation et miroirs. Signature du devis d'un montant de 2 171.94 € avec l'entreprise Signaux Girod Alsace

* Installation d'un deuxième panneau de basket à l'école « Les Trois Fontaines ». Signature du devis d'un montant de 1 459.50 € avec l'entreprise CASAL SPORT.

POINT N°4 : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – DECISION MODIFICATIVE

Une opération réalisée sur le budget nécessite une décision modificative.

Le détail des ajustements budgétaires à effectuer est présenté dans le tableau ci-dessous.

Compte	Libellé	Budget 2017	Décisions modificatives		Nouveau Budget
			Diminution	Augmentation	
65/658	Charges de subv. Courante	0		2.00	2.00
11/6068	Autres matières et fournitures	8884.60	2.00		8882.60
		0			

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'ensemble des décisions modificatives ci-dessus énumérées,
- Charge M. Le Maire de procéder à ces ajustements budgétaires.

POINT N°5 : CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU TERRAIN MOTO-CROSS

Vu la délibération en date du 5 août 2014 approuvant la convention d'occupation et d'utilisation du terrain de moto-cross

Vu la demande de l'association MCCO d'Osenbach pour la mise en place d'une plage horaire supplémentaire pour des jeunes âgés de 12 ans et moins, soit :

le mercredi de 15h00 à 19h00 horaires d'été
de 14h00 à 18h00 horaires d'hiver

Vu la modification de l'arrêté préfectoral n°2014-199-0002 du 18 juillet 2014 portant renouvellement de l'homologation de la piste de motocross située sur le territoire de la commune d'Osenbach

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve l'avenant à la convention d'occupation & d'utilisation du terrain de pratique du Moto-cross

- autorise M. Le Maire à signer ce document.

POINT N°6 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu le budget de la commune d'Osenbach ;
- Vu le tableau des effectifs de la Commune d'Osenbach ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées et considérant les attributions supplémentaires dues à une diminution d'effectif,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste de rédacteur territorial pour assurer les missions :

- de responsabilité des ressources humaines, financières et matérielles,
- de définition des missions en concertation avec l'élu ; suivi et évaluation des activités par celui-ci,
- de l'encadrement du personnel de la commune,
- de suivi des actions de la collectivité aux plans administratifs et juridiques

Considérant que Mme Marie-Eve JANVIER est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet, au 1^{er} mars 2017
- de fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2017

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à effectuer une déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, et de créer la vacance du poste d'adjoint administratif principal 2 Cl lors de la nomination définitive
- à nommer l'agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un agent déjà en poste sur un emploi d'adjoint administratif principal 2cl après inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de rédacteur territorial

POINT N°7 : EGLISE – TRAVAUX DE RENOVATION

M. Le Maire rappelle au Conseil que M. Michel BURLET – PLAN a été retenu pour une mission de Relevé et de Diagnostic extérieur et pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'église St Etienne d'Osenbach.

En date du 3 mai dernier M. Michel BURLET-PLAN a fait une présentation de l'étude de diagnostic en mairie. M. Le Maire en présente le contenu.
Le document est à disposition des élus en mairie.

POINT N°8 : INFORMATION ET DIVERS

* M. Le Maire fait lecture du courrier transmis par Mme Delphine COURET qui remercie la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de leur projet solidaire en Haïti.

* M. le Maire fait part au Conseil de l'échange des courriers entre M. Jean-Luc VERNETTE et la Commune relatifs à l'enlèvement d'un miroir fixé sur un panneau de signalisation.

* M. Le Maire informe le Conseil des suites données par la Région Grand Est à la demande d'extension de la ligne régulière de bus jusqu'à Osenbach.

* M. Didier LAMEY fait un compte rendu du Comité Syndical de la Maison Forestière GUINIER réuni le 5 avril 2017 et présente une synthèse du rapport d'activité 2016 de la Brigade Verte.

* Bail de Chasse. M. Le Maire informe le Conseil que Mme REBETEZ a transmis un courrier dans lequel elle renonce à poursuivre la location du lot de chasse. Il y aura nécessité de rassembler la commission de dévolution et de provoquer une réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C).

* M. Le Maire informe le Conseil du projet OSIRIS concernant les parcelles sis section 12 N°452 et 438.

* La Journée citoyenne a eu lieu le samedi 13 mai 2017 avec une participation de 112 personnes travaillant sur 20 chantiers différents. Cette journée fût une très belle réussite et M. Le Maire remercie tous les participants.

* A compter du 1^{er} janvier 2018, la CCRG prendra la compétence eau. La commune de Soultzmatt se retirera du SIVOM de l'Ohmbach qui devra modifier ses statuts.

* Suite à la mise en place du nouveau plan de déneigement pour la saison hivernale 2016-2017, M. Le Maire a transmis au Conseil Départemental un courrier relatant les impacts techniques et économiques pour la commune ainsi que les propositions pour la prochaine saison hivernale.

* M. Le Maire fait un compte rendu de l'avancement des différents travaux engagés par la commune.

Prochaine réunion le 4 juillet 2017

La séance est levée à 22h00

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune d'Osenbach de la séance du 15 mai 2017**

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2017
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Budget Panneaux photovoltaïques –décision modificative
- Convention d'occupation et d'utilisation du terrain moto-cross
- Personnel communal – création de poste
- Eglise – travaux de rénovation
- Informations et divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MICHAUD Christian	Maire		
GOLLENTZ David	1 ^{er} Adjoint		
SCHAFFHAUSER Christel	2 ^{ème} Adjoint	Procuration à C. MICHAUD	
LAMEY Laurent	3 ^{ème} Adjoint		
LAMEY Didier	CM		
MILLET Eric	CM		
GOETZ Lydie	CM		

MENAGER Nathalie	CM	Absente	
DISCHGAND Sabine	CM		
WIEDEMANN Rémy	CM		
RONCO Jacki	CM		
CUCHEROUSSET Elisabeth	CM	Absente	
HUMEZ Marie-Christine	CM		
RUDINGER Maurice	CM		

